



Co-funded by
the European Union



Government
Transparency
Institute



Oficina Antifrau
de Catalunya



COL·LEGI DE PROFESSIONALS
DE LA CIÈNCIA POLÍTICA I DE
LA SOCIOLOGIA DE CATALUNYA



TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
BULGARIA

ALBANIAN INSTITUTE
of SCIENCE



ANNC AUTORITÀ
NAZIONALE
ANTICORRUZIONE



AGENȚIA NAȚIONALĂ PENTRU
ACHIZIȚII PUBLICE

sar
when ideas do work



SOLUTION
SOLIDARNE &
INCLUSIVE

Module 4.7

Projets climatiques et environnementaux dans les marchés publics

Déetecter la corruption : modifications
injustifiées pendant l'exécution du
contrat



iMonitor
select • monitor • report

Introduction au module 4.6



Co-funded by
the European Union



iMonitor modèle de rapport

module de rapport Monithon pour le contrôle des marchés publics

LE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

Le contrôle d'un marché public est une autre dimension du **suivi civique** qui vous permet de vous assurer que les fonds alloués à votre communauté atteignent effectivement les personnes qui doivent en bénéficier.

Les marchés publics sont un élément clé de la transformation des ressources publiques **en biens, services ou infrastructures qui affectent directement la vie des citoyens**. Ils définissent les conditions dans lesquelles les fournisseurs sélectionnés, c'est-à-dire les entreprises engagées pour les fournir, doivent livrer ces biens, services ou travaux au moment et à l'endroit où ils sont nécessaires.

En même temps, les marchés publics sont une partie de l'administration publique qui est **vulnérable à l'inefficacité et à la perte de ressources à cause de la corruption et de la fraude**, et cela peut se produire de différentes manières. Par exemple, dans l'idéal, les fournisseurs sont sélectionnés par le biais de la **concurrence** afin de permettre aux organismes publics d'attribuer des contrats dans les conditions les plus avantageuses en termes de coûts. Cependant, il arrive souvent que des contrats soient attribués d'une manière qui permet à quelqu'un d'en tirer indûment profit. Cela peut être le cas si le processus de sélection est **délibérément rendu moins compétitif au profit d'un fournisseur particulier**,

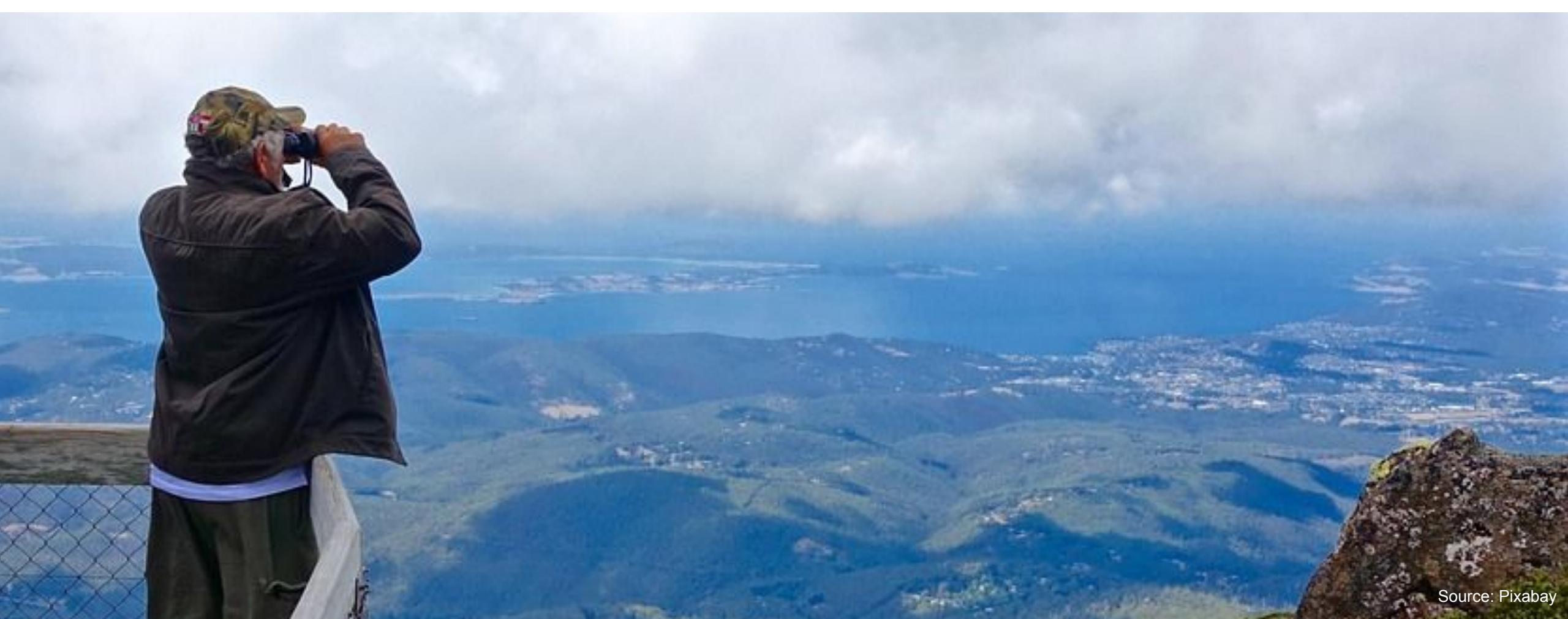
Étape 2 - Mise en œuvre du contrat

Système de corruption : Modifications injustifiées des contrats



Co-funded by
the European Union

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Modifications injustifiées du contrat / dérive des objectifs

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Source: Pixabay

Les principaux indicateurs de ce type de corruption peuvent inclure :

- *Modifications contractuelles nombreuses ou importantes (également conformément à la clause 13 des contrats FIDIC) ou prolongations.*
- *Travaux supplémentaires - améliorations réelles du contrat, et non éléments nécessaires à la réalisation du contrat*
- *Travaux alternatifs/travaux de remplacement (éléments remplacés)*



Co-funded by
the European Union

Modifications injustifiées du contrat / dérive des objectifs

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Exemple tiré de la vie quotidienne – POLOGNE

Rénovation thermique d'un bâtiment municipal (travaux supplémentaires)

sur la base du rapport de la Cour des comptes

L'annexe aux accords conclus détaille, entre autres, **la rénovation d'une chaufferie, l'application d'un nouveau crépi dans l'un des bâtiments et le remplacement du sol**. L'entrepreneur a reçu un **paiement supplémentaire d'au moins 450 900 PLN (brut)** pour ces travaux, alors que ceux-ci auraient dû être réalisés dans le cadre du contrat de base.

Source : Rapport de la Cour des comptes : « Mise en œuvre des investissements dans la construction par la police » LLU.430.2.2023



Source: AI generated image



Co-funded by
the European Union

Nr ewid. 109/2023/P/23/066/LLU

Modifications injustifiées du contrat / dérive des objectifs

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Exemple tiré de la vie quotidienne – POLOGNE

Rénovation thermique d'un bâtiment municipal (travaux supplémentaires)

sur la base du rapport de la Cour des comptes

Non-calcul et non-application des pénalités contractuelles dues par le contractant, d'un montant total d'au moins 3,3 millions de PLN.

Dans ce cas, les pénalités contractuelles auraient dû dépasser 7,4 millions de PLN. **Le non-calcul et la non-application des pénalités contractuelles portent préjudice au Trésor public.**

Source : Rapport de la Cour des comptes : « Mise en œuvre des investissements dans la construction par la police » LLU.430.2.2023



Photo source: www.nik.gov.pl



Co-funded by
the European Union

Nr ewid. 109/2023/P/23/066/LLU

Travaux supplémentaires et pénalités contractuelles



Comment détecter ?

1. Vérifiez l'avis de modification du contrat (AVIS AU JOURNAL OFFICIEL)
2. Une fois que vous connaissez la valeur du contrat, calculez le pourcentage d'augmentation de la valeur du contrat
3. Vous pouvez utiliser des publications spécialisées et des bases de données où vous trouverez les prix des matériaux, de la main-d'œuvre et des équipements (en Pologne, par exemple, SEKOCENBUD, INTERCENBUD, ORGBUD)
 4. Vérifiez les dispositions contractuelles relatives aux pénalités.
 5. Visite sur place (connaissances techniques professionnelles requises).



Modifications injustifiées du contrat / dérive des objectifs

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Source: Pixabay

Actions suspectes

pendant la phase d'exécution du contrat

Le pouvoir adjudicateur autorise des personnes clés à **exécuter le contrat alors qu'elles ont moins d'expérience ou un champ d'autorisation plus restreint que ce qui était requis lors de l'appel d'offres.**

Comment détecter ce type d'infraction ?

1. Revenez au dossier d'appel d'offres et aux exigences relatives au personnel clé du contractant.
2. Lisez les questions posées lors de la phase d'appel d'offres afin de vérifier si les contractants ont prêté attention aux exigences contractuelles excessivement élevées (disproportionnées).
3. Familiarisez-vous avec les annexes aux contrats ou contactez les institutions concernées, par exemple celles qui s'occupent de la mise en œuvre et du contrôle des fonds européens.



Co-funded by
the European Union

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat

- ~ 2^{ème} de corruption : modifications injustifiées du contrat / dérive des objets



Actions susceptibles d'éveiller des soupçons pendant la phase de mise en œuvre du contrat :

le pouvoir adjudicateur modifie le **contrat sur la base de « clauses de révision » vagues, sans aucune description de la méthode d'évaluation du changement.**



Comment détecter ces pratiques ?

1. Revenez au dossier d'appel d'offres et aux exigences du contrat (quelles étaient les dispositions contractuelles)
2. Lisez les questions posées lors de la phase d'appel d'offres pour voir si les entrepreneurs ont prêté attention aux conditions contractuelles

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat

Système de corruption : modifications injustifiées du contrat / dérive des obje



Actions susceptibles d'éveiller des soupçons pendant la phase de mise en œuvre du contrat :

Le pouvoir adjudicateur modifie **le contrat sur la base de « clauses de révision » vagues, sans aucune description de la méthode d'évaluation du changement.**

Comment détecter ces pratiques ?



3. Familiarisez-vous avec les annexes des contrats ou contactez les institutions concernées, par exemple celles qui s'occupent de la mise en œuvre et du contrôle des fonds européens.

Modifications injustifiées du contrat / dérive des objectifs

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Source: Pixabay

Actions pouvant éveiller des soupçons

Le pouvoir adjudicateur a modifié le contrat

→ le contractant a été changé, mais les capacités du nouveau contractant n'ont pas été vérifiées.

Comment détecter ?

1. Revenez au dossier d'appel d'offres et aux exigences du contrat en matière de capacités professionnelles (expérience, exigences relatives au personnel, etc.).
2. Lisez les questions posées lors de la phase d'appel d'offres pour voir si les opérateurs économiques ont prêté attention aux exigences susmentionnées.



Co-funded by
the European Union

Modifications injustifiées du contrat / dérive des objectifs

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Actions susceptibles d'éveiller des soupçons pendant la phase de mise en œuvre du contrat :

Le pouvoir adjudicateur modifie le contrat – le contractant a été changé, mais les capacités du nouveau contractant n'ont pas été vérifiées.

Comment détecter ces soupçons ?

3. Familiarisez-vous avec les annexes/documents ou contactez les institutions compétentes, par exemple celles qui s'occupent de la mise en œuvre et du contrôle des fonds de l'UE.



Source: <https://pl.dreamstime.com>



Co-funded by
the European Union

Modifications injustifiées du contrat / dérive des objectifs

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Source: Pixabay

Actions pouvant éveiller des soupçons pendant la phase de mise en œuvre du contrat :

Le pouvoir adjudicateur **conclut un accord avec un contractant**. Dans le cadre de cet accord, le contractant accepte de livrer des équipements supplémentaires et le pouvoir adjudicateur renonce à ses réclamations. Le « *datio in solutum* » est une institution de droit civil qui permet à un débiteur de se libérer d'une obligation en fournissant une prestation autre que celle initialement convenue.

Mais dans le cadre d'un marché public ?



Co-funded by
the European Union

Modifications injustifiées du contrat / dérive des objectifs

Étape 2 - Mise en œuvre du contrat



Actions susceptibles d'éveiller des soupçons pendant la phase d'exécution du contrat :

Le pouvoir adjudicateur conclut un accord avec un contractant. Dans le cadre de cet accord, le contractant accepte de livrer des équipements supplémentaires et le pouvoir adjudicateur renonce à ses prétentions.

VOIR ÉGALEMENT :

Affaire C-549/14 Finn Frogne A/S devant la CJUE

Après l'attribution d'un marché public, aucune modification substantielle ne peut être apportée à ce marché sans qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres soit lancée, même dans le cas où cette modification constitue, objectivement, une sorte d'accord transactionnel (...).

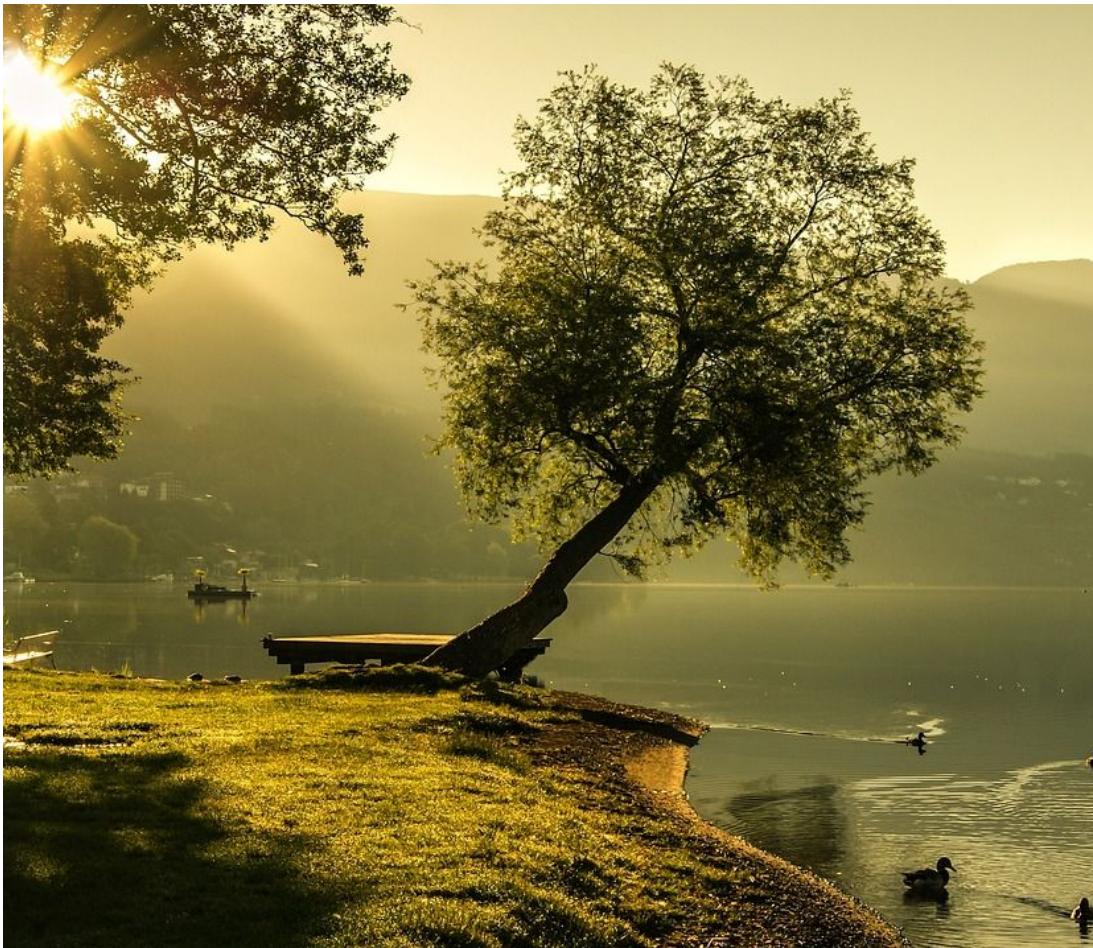


Source: <https://pl.dreamstime.com>



Co-funded by
the European Union

QUIZ



Source: Pixabay

Étude de cas : une ville a signé un contrat pour restaurer les berges polluées d'une rivière. Le projet était ambitieux : retirer les déchets sur toute la longueur de la rivière, planter des espèces végétales indigènes pour stabiliser le sol et installer des barrières pour empêcher tout nouveau déversement.

Mais à mi-parcours, le contrat a été modifié. Au lieu de nettoyer l'ensemble des berges, l'entrepreneur a été invité à se concentrer uniquement sur une petite section près du centre-ville. La plantation d'espèces indigènes a été réduite et les barrières n'ont jamais été installées.

Remarquez-vous des signes avant-coureurs d'un éventuel système de corruption ?

- a) Non, cela signifie simplement que seule cette section près de la ville devait être restaurée.
- b) Oui. Étant donné que l'entrepreneur n'a nettoyé qu'une partie de la berge, l'effet de restauration écologique n'a pas été atteint.



Co-funded by
the European Union



Co-funded by
the European Union



Government
Transparency
Institute



Oficina Antifrau
de Catalunya



Colpis
COLLEGI DE PROFI
DE LA CIÈNCIA PEL
LA SOCIOLOGIA DEI



monitoring
marathon



ANAC



AGENȚIA NAȚIONALĂ PE
ACHIZIȚIÎI PUBLICE

**En identifiant les signaux
d'alerte de corruption dans
les initiatives climatiques
et environnementales,
nous pouvons mieux
protéger les marchés
publics !**

**Merci de vous intéresser à
ce sujet important !**



iMonitor
select • monitor • report